

LOI 27

CONSULTATION GRATUITE SUR LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS EN MATIÈRE DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Vous êtes **membre de la Chambre** de commerce et vous avez des questions sur la gestion de la santé psychologique au travail et les nouvelles obligations légales découlant de la Loi 27 ?

Dans un contexte où la santé psychologique est au cœur des préoccupations, cette loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail **impose désormais aux employeurs de mieux prévenir les risques psychosociaux et d'intégrer la santé psychologique** dans leur démarche globale de prévention.

Pour vous aider à faire face à vos nouvelles obligations, la Chambre vous offre une consultation gratuite avec Gabriel Grenier, conseiller en prévention SST chez DR Conseils.

Filiale de notre partenaire Dunton Rainville, DR Conseils est un chef de file en prévention, en indemnisation et en gestion des dossiers de CNESST.

À propos de Gabriel Grenier

Conseiller en ressources humaines agréé, Gabriel Grenier possède une expertise dans les enjeux liés au harcèlement et à la santé psychologique en milieu de travail, notamment par des formations et des services conseils en ressources humaines. Il poursuit actuellement un MBA en gestion de la santé et sécurité du travail à l'Université Laval.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :	
Entreprise :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

Modalités

Les rencontres d'une durée de 30 minutes se tiendront en virtuel, entre 9 h et 16 h le 19 février 2026. Veuillez remplir ce formulaire et le **transmettre par courriel à Mme Linda Beaudoin au lbeaudoin@duntonrainville.com** au plus tard le 16 février 2026. Sur réception du formulaire complété, un rendez-vous sera fixé pour votre rencontre. La priorité pour l'heure du rendez-vous sera accordée selon l'ordre d'arrivée du formulaire.